



COMMUNAUTAIRE AUTONOME  
EN SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

HAUSSEZ  
LE FINANCEMENT

www.fpcsb.org

## « HAUSSEZ LE FINANCEMENT »

### Guide Formulaire PSOC 2020-2021 et action annuelle de revendications

## Tout savoir des nouveautés du formulaire PSOC 2020-2021 et son utilisation comme outil de revendications

### 1. LE FORMULAIRE PSOC COMME OUTIL DE REVENDICATION

Pour recevoir une subvention pour la mission globale du *Programme de soutien aux organismes communautaires* (PSOC), les organisations communautaires autonomes en santé et services sociaux (OCASSS) doivent transmettre un formulaire chaque année, en janvier ou février. Un nouveau formulaire PSOC a été produit pour 2020-2021 et ce guide expliquera les principales nouveautés<sup>1</sup>.

Nous vous invitons également à l'utiliser comme outil de revendication dans le cadre de la [Campagne CA\\$\\$\\$H \(Communautaire autonome en santé et services sociaux – Haussez le financement\)](#).

En effet, depuis 2016, l'enveloppe globale du PSOC a été augmentée de 62 M\$ :

- 10 M\$ au budget 2017
- 17 M\$ au budget 2018
- 35 M\$ au budget 2019.

Ces gains ont été obtenus grâce au travail collectif de mobilisation, de représentation, de visibilité et d'éducation populaire, tant au sein de la campagne CA\$\$\$H que des autres campagnes du mouvement. Mais ces montants ne sont pas suffisants : **il manque 370 M\$ au budget annuel du PSOC** pour répondre aux besoins des 3000 groupes communautaires en santé et services sociaux. Conséquemment, les subventions de la majorité des groupes et regroupements n'ont pas augmentées. Et lorsque ce fut le cas, les groupes ont souvent reçu que 5,000 \$ ou 10,000 \$ de plus.

Les prochains gains pourraient se voir lors du Budget du Québec 2020-2021, mais c'est maintenant qu'il faut mettre toutes les chances de votre côté pour en bénéficier, car c'est le formulaire PSOC 2020-2021 qui servira à la distribution des nouvelles sommes. Pour obtenir une augmentation à la hauteur de nos besoins, il faut commencer par la demander!

**Ce document est donc un guide pour vous aider à comprendre et remplir le nouveau formulaire PSOC, et un appel à l'action vous invitant à :**

1. **Demander votre besoin réel de financement supplémentaire nécessaire pour bien remplir votre mission**, notamment au moyen des seuils planchers communs (détails aux pages 4-5 ci-dessous);
2. **Exprimer votre solidarité avec les autres groupes et votre adhésion aux revendications de la campagne CA\$\$\$H**, avec un court paragraphe à inclure dans votre formulaire ou votre lettre (détails à la page 5).

<sup>1</sup> Ce formulaire s'adresse aux groupes déjà financés à la mission globale au PSOC. Les formulaires pour déposer une première demande ou pour obtenir un premier financement ont aussi été refaits et seront disponibles ultérieurement.

## 2. UN NOUVEL ESPRIT

Après plusieurs années de démarches, le formulaire annuel du PSOC a enfin été allégé et sa fonction précisée. Ce gain résulte des travaux effectués en 2019 entre le MSSS, les établissements, la *Coalition des tables régionales d'organismes communautaires* (CTROC) et la *Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles*.

Étant un formulaire harmonisé, il est celui à utiliser par tous les CISSS-CIUSSS et par le MSSS. Si vous recevez un financement à la mission du PSOC, il doit être rempli, que votre organisme demande un rehaussement ou non.

- Le titre et la fonction du formulaire sont plus clairs : « *Formulaire annuel – Mise à jour de l'information/Demande de rehaussement* ». Les questions qui ne servaient pas pour demander un rehaussement ont été retirées, il ne dédouble plus la reddition de comptes, est moins intrusif, reconnaît qu'il s'agit d'un financement récurrent et présume que l'organisme répond toujours aux critères du programme plutôt que de redemander de le démontrer. Ainsi, il ne contient plus les questions sur le fonctionnement démocratique et la vie associative, ni sur les périodes d'ouverture et les ressources humaines.
- Notez que le formulaire est en format PDF modifiable, pouvant être enregistré sur votre ordinateur, et que l'espace pour y répondre est souvent limité.
- Il semble malheureusement qu'il ne soit pas universellement accessible, ce qui nuit au fonctionnement des appareils utilisés pour transposer du texte en voix. Nous espérons que cette difficulté sera réglée prochainement.

## 3. LES NOUVEAUTÉS DANS LE FORMULAIRE 2020-2021 ET RECOMMANDATIONS POUR Y RÉPONDRE

- ✓ Les recommandations pour chaque section du formulaire sont surlignées en gris

### Section 1 : identification de l'organisme<sup>2</sup>

#### Question 1.1. : Coordonnées

Rien de neuf sur les coordonnées de l'organisme.

- ✓ Mais si l'adresse est confidentielle, n'oubliez pas de l'indiquer.

#### Questions 1.2. (« Renseignements à fournir »)

Les sous-question 3 et 4 sont nouvelles, mais elles étaient déjà dans la Convention triennale du PSOC (section 2.7 sur les obligations de l'organisme). Elles portent sur des sujets différents et doivent être répondues avec précaution, afin de distinguer les informations nécessaires de celles qui ne le sont pas.

#### Sous-question 3 : « Dans la dernière année, est-ce qu'il y a eu une condamnation contre l'organisme ou une personne représentante de l'organisme? Si oui, expliquez : »

Selon le dictionnaire, une condamnation est une « décision de justice qui condamne un coupable à une obligation ou à une peine ». Elle est formalisée par un tribunal. Une contravention ou une entente hors cours, par exemple, ne sont pas des condamnations.

---

<sup>2</sup> Remplace la section 1 du formulaire abrégé de 2019-2020.

De plus, Convention apporte une précision importante : elle demande d'aviser le bailleur de fonds de « 2) toute condamnation contre l'organisme ou un(e) de ses administrateurs, administratrices, à titre de représentant, représentante de l'organisme; »

- ✓ Ainsi, seule une condamnation contre l'organisme ou contre un ou une membre du CA, spécifiquement en lien avec ce rôle face à l'organisme, doit être inscrite à cette question, mais pas une décision de justice non liée à ce rôle ou envers un travailleur ou une travailleuse.
- ✓ Les informations personnelles, sans aucun lien avec l'organisme, n'y ont pas leur place; n'oublions pas que les personnes qui signent ce formulaire doivent respecter la vie privée et la confidentialité d'informations non liées à l'organisme.

**Sous-Question 4 : « Dans la dernière année, indiquez si l'organisme a eu des contraintes majeures au maintien de ses activités et les mesures prises pour aviser les participantes, participants, et les partenaires, incluant une poursuite judiciaire contre l'organisme qui mettrait en péril les services et les activités de celui-ci : »**

Note : ce texte est identique dans la [Convention triennale](#).

- ✓ La question contient deux volets :
  - La contrainte doit-être majeure et il faut indiquer que des mesures ont été prises pour aviser les personnes concernées. Exemple : un incendie ou le vol de tout le matériel a empêché l'organisme d'ouvrir ses portes. Le message du répondeur a annoncé qu'un incendie a eu lieu, suggérant aux personnes de se présenter à une autre ressource d'ici à la date de réouverture.
  - La poursuite judiciaire contre l'organisme est nommée comme exemple de contrainte qui mettrait le fonctionnement de l'organisme en péril. Exemple : Une personne est tombée dans l'escalier mal entretenu et a poursuivi l'organisme pour négligence, ce qui met la situation financière de l'organisme en péril.
  -

Mais une foule d'exemples ne correspondent pas à la question posée.

- ✓ Un problème temporaire qui a été résolu ne correspond pas à la définition d'une contrainte majeure empêchant le fonctionnement de l'organisme; de même, une poursuite ne met pas nécessairement en péril l'organisme.
  - Exemples de problèmes qui ne sont pas à inscrire : le plan d'action été modifié pour tenir compte de la conjoncture ou d'un déménagement; un poste est demeuré vacant plus longtemps que prévu et les tâches ont été réparties différemment dans l'équipe; un projet n'a pas été réalisé par manque de temps ou de financement;
  - Exemples de poursuites qui ne sont pas à inscrire : une plainte a été déposée aux normes du travail, mais elle n'a pas compromis le fonctionnement du groupe; l'organisme a été poursuivi, mais une solution a été trouvée et réglée à l'amiable, ou encore elle n'a pas eu de conséquences sur les activités du groupe; une personne de l'équipe a été poursuivie sur un sujet qui n'a aucun lien avec le poste qu'elle occupe dans l'organisme.

## Section 2 : Conseil d'administration

- ✓ L'organisme doit fournir les noms, numéros de téléphone et fonction des membres du conseil d'administration à la question 2.1 (joindre une annexe au besoin).

Il n'est plus nécessaire d'indiquer l'année d'entrée de chaque membre du CA, ni de spécifier son statut et si elle a été élue ou nommée. À la place il demande de confirmer que les membres du CA sont majoritairement des personnes utilisatrices ou des membres de la communauté desservie et si le CA est indépendant du réseau public. Sinon, il faut expliquer.

N'oubliez pas qu'une personne qui travaille dans le réseau public peut être membre du CA d'un organisme, par intérêt personnel et non pour représenter son employeur, et ce, sans que cela affecte l'indépendance de l'organisme face au réseau.

### Section 3. Renseignements liés à la demande 2020-2021

**IMPORTANT** : cette section contient la plus grosse modification du formulaire

- ✓ Le montant à inscrire, la résolution à obtenir et l'explication à fournir portent sur la différence entre le montant obtenu en 2019-2020 et le montant nécessaire pour 2020-2021.

#### Question 3.1 : Rehaussement du soutien financier accordé pour la mission globale de l'organisme par le PSOC<sup>3</sup>

✓ **Deux chiffres sont à inscrire ici :**

- Le montant reçu en 2019-2020 en subvention PSOC pour la mission globale. Ce montant devrait figurer dans une lettre transmise par le CISSS-CIUSSS ou par le MSSS.
- Le montant du rehaussement demandé pour 2020-2021, soit la différence entre ce que vous avez obtenu pour 2019-2020 et ce que jugé nécessaire pour 2020-2021. Dans le cadre de la Campagne CA\$\$\$H, nous vous invitons à utiliser le seuil plancher commun inscrit au tableau suivant.

**Pour 2020-2021, les seuils planchers<sup>4</sup> par typologie sont les suivants :**

Typologies	Seuils planchers communs indexés pour 2020-2021
Aide et entraide	244 963 \$
Promotion et sensibilisation	244 963 \$
Milieu de vie et de soutien dans la communauté	408 271 \$
Regroupement	476 316 \$
Hébergement (9 lits)	816 540 \$ + 15 000 \$ par lit supplémentaire.

- Par exemple : un groupe de la typologie « milieu de vie » qui n'a reçu que 200 000 \$ en 2019-2020, mais qui estime que le PSOC devrait couvrir le seuil plancher proposé par la Campagne CA\$\$\$H, soit 408 271 \$, remplira le formulaire en demandant un rehaussement de 208 271 \$. Une différence de cet ordre entre les deux montants n'est pas exceptionnelle, puisque les groupes et les regroupements sont encore loin d'avoir atteint les seuils planchers correspondant à leur typologie.

<sup>3</sup> Remplace la question 5.2 du formulaire abrégé de 2019-2020.

<sup>4</sup> Ces seuils planchers communs ont été développés en 2013, par la Table et la CTROC. Ils peuvent être différents de ceux utilisés dans votre région. Les montants ont été indexés à 3,25 % ([voir ici pour plus d'explication](#))

**Il est impossible de savoir si des fonds seront ajoutés au PSOC pour 2020-2021, ni leur ampleur, mais pour obtenir du rehaussement il faut le demander! Et c'est ce formulaire qui est votre outil!**

**En utilisant les seuils planchers et en indexant vos besoins en fonction de la hausse des coûts de fonctionnement (soit 3,25 %), vous contribuez à gagner ces revendications. [Voir ici pour toutes les explications sur le taux d'indexation revendiqué et sur les seuils planchers communs.](#)**

- ✓ Si vous utilisez une autre base de comparaison que les seuils planchers de CA\$\$\$H pour établir le montant correspondant à vos besoins, n'oubliez pas de l'indexer à 3,25 % avant de soustraire le montant obtenu en 2019-2020.

Enfin, notez que :

- ✓ il n'est plus nécessaire d'indiquer les revenus totaux évalués pour l'année prochaine;
- ✓ il n'a jamais été obligatoire de transmettre des prévisions budgétaires;
- ✓ aucune règle ne fixe la proportion entre le rehaussement demandé, le montant reçu l'année précédente, les revenus globaux ou les revenus d'autres sources que le PSOC pour la mission globale;
- ✓ l'indexation sera appliquée automatiquement à votre subvention, mais il est impossible de prévoir le taux qui sera utilisé pour le PSOC.

### **Question 3.2 : Explication du rehaussement du soutien *financier* demandé au PSOC pour 2020-2021**

- ✓ Il faut ici inscrire ce qui explique le mieux ce que le rehaussement demandé à la question 3.1 vous permettra de faire. C'est par ce texte que le CISSS-CIUSSS ou le MSSS peuvent être sensibilisés à l'importance d'accorder un rehaussement à votre organisme, si des fonds sont disponibles.

Très différente de celle qui apparaissait auparavant (qui portait le numéro 5.4 dans l'ancien formulaire), cette question a été allégée suite aux demandes de la Table et de la CTROC dans le cadre du Groupe de travail sur le PSOC (automne 2019). En effet, nous avons obtenu que cesse l'obligation de chiffrer, dans le détail, les coûts de chaque stratégie ou élément du plan d'action.

Nous avons aussi obtenu un changement de vision : tant que ses besoins de base ne sont pas comblés, il est illogique de demander à un organisme ce qu'il ferait de plus alors que le rehaussement est nécessaire simplement pour réaliser pleinement sa mission. Comme il s'agit d'une première année avec ce formulaire, nous ne savons pas comment les fonctionnaires vont réagir; la prudence est donc de mise.

- ✓ Il est utile de fournir quelques chiffres, par exemple par grandes catégories de dépenses (vie associative, ressources humaines, infrastructure, concertation, etc.) pour bien illustrer la nature et l'ampleur des besoins d'un organisme et le sérieux de la demande. C'est à vous de définir quelles données financières servent à montrer que le rehaussement demandé au PSOC est adapté aux besoins que vous voulez combler. Par exemple :
  - Si la subvention actuelle n'est pas suffisante pour assurer le fonctionnement de base, il pourrait s'agir d'expliquer ce qui serait réalisé en ayant les ressources humaines nécessaires et en inscrivant le montant global de ces ressources humaines, et non le détail de chaque poste. Le texte pourrait par exemple nommer que le rehaussement permettrait de réaliser les activités demandées par vos membres, en expliquant leur importance, les projets qui sont toujours mis de côté chaque année faute de financement, etc., en inscrivant le montant nécessaire pour embaucher du personnel pour tenir l'ensemble de ces activités.

- Si le seuil plancher commun est atteint<sup>5</sup>, le rehaussement demandé pourrait servir davantage à développer de nouvelles activités. Le texte pourrait, par exemple, nommer les améliorations qui en découleraient, ou comment elles enrichiraient la réalisation de votre mission globale, en inscrivant les coûts globaux pour ces nouvelles activités, et non le détail de chacune.

- ✓ Le terme « rehaussement récurrent demandé » confirme ici que le rehaussement attribué n'est pas remis en question l'année suivante (dans les limites indiquées dans la Convention PSOC). Cela ne signifie pas que l'explication doit porter uniquement sur des actions récurrentes; c'est le financement qui est récurrent.

L'augmentation du PSOC et l'indexation sur la base de la hausse des coûts de fonctionnement des organismes étant des revendications de la *Campagne CA\$\$\$H*, **nous vous suggérons d'inclure le texte suivant à la question 3.2 :**

« Nous sommes solidaires de l'ensemble des organismes communautaires du domaine de la santé et des services sociaux et partageons les revendications portées par la *Campagne CA\$\$\$H (Communautaire autonome en santé et services sociaux – Haussez le financement)*. Nous demandons que le PSOC soit augmenté de 370M\$ d'ici 2022, l'indexation des subventions selon la hausse des coûts de fonctionnement (3.25 %) et la fin des iniquités de financement et de traitement, notamment par les seuils planchers communs, quelle que soit la région. »

- ✓ Votre réponse à cette question n'a plus à contenir au moins 400 mots, **mais l'espace disponible est limité à 38 lignes (500-600 mots)**. Si cet espace n'est pas suffisant et que vous devez compléter, par une lettre par exemple, il serait plus prudent d'inscrire les éléments prioritaires dans le formulaire, car nous ne savons pas si le texte hors formulaire sera considéré.
- ✓ Si vous ne pouvez pas inclure ce paragraphe de solidarité à la section 3.2., nous vous invitons à l'inscrire dans une lettre accompagnant votre demande, ou de tout autres manières.

## Section 4 : la résolution et les signatures

Rien de neuf dans cette section.

- ✓ N'oubliez pas d'y apposer les 4 signatures.
- ✓ Les adresses et dates d'envois du formulaire varient selon les régions.

---

<sup>5</sup> Un groupe peut avoir atteint le seuil régional, mais revendiquer le seuil commun proposé dans le tableau ci-haut pour la campagne CA\$\$\$H.